



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-sixième jour de juin deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

Sont absents :

- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10767-06-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10768-06-2019

Fin du régime d'assurance collective et début du régime d'assurance individuelle

VU la résolution numéro 10714-05-2019 relative au lancement d'un appel d'offres pour renouveler le régime d'assurance collective des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les offres déposées;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2019, la majorité des employés de la MRC, contribuant à ce régime, a fait une proposition ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- a) mette fin au régime d'assurance collective actuel au 30 juin 2019 avec Union-Vie Mutuelle ;
- b) maintienne l'article 16.1 de la *Politique de relations de travail* des employés en modifiant les caractéristiques de *Assurance collective* pour répondre aux caractéristiques de *Assurance individuelle* ;
- c) fixe le remboursement de l'employeur à 50% de la prime mensuelle pour une assurance individuelle jusqu'à un montant maximal de 200 \$ par employé, lequel sera indexé au coût de la vie et à l'ajustement des salaires au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon la politique, et ce, pour les trois prochaines années à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

## **SÉCURITÉ**

Aucun dossier *Sécurité*.

## **TRANSPORT**

Aucun dossier *Transport*.

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier *Logement social*.

## **INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 00.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

